



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 septembre 2020**

Date de convocation : 16 septembre 2020

Délibération n° 2020-198  
Nomenclature 5.3.1

En exercice : 64  
Présents : 55  
Votants : 63  
Dont un pouvoir de :  
M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD  
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER  
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON  
Mme Véronique TORCHUT à Mme Charlotte TOUSSAINT  
Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line CHEMINADE  
M. François EHLINGER à Mme Véronique CAMBON  
M. Charles DELCROIX à M. Ammar BERDAÏ  
M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET** : Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) - Désignation des référents communaux

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 55

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Annie GRELET, Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Dominique LUCQUIAUD, Cyrille BLATTES, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Marie-Line CHEMINADE, Philippe CALLAUD, Ammar BERDAÏ, Philippe CREACHCADEC, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Joël TERRIEN, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Pierre MAUDOUX, Pierre DIETZ, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Rémy CATROU, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Excusée : 1

Madame Renée BENCHIMOL-LAURIBE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMBON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 précisant que « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1 », cette dérogation est applicable jusqu'au 25/09/2020,

Vu les statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) issu de la fusion du Syndicat Mixte du Bassin de la Basse

Seugne, du Gua et du Pérat (SMBS) et du syndicat mixte du bassin de la Seugne et notamment l'article 6 fixant à 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants la représentation de la CDA de Saintes au comité syndical,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 5°) relatif à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement »,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 portant désignation des délégués représentants la CDA de Saintes au sein du Comité Syndical du SYMBAS,

Considérant que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, le conseil communautaire doit procéder à la désignation d'un référent par commune du bassin versant (10 communes) soit 10 référents qui siègeront au sein des commissions territoriales,

Considérant que le SYMBAS est un syndicat mixte fermé,

Considérant que sont proposés comme référent communal les candidats suivants :

COMMUNE	REFERENT
CHERMIGNAC	Christelle VALLET-BROUARD
THÉNAC	Karine PROSPER
COLOMBIERS	Antoine WOZNIEZKO
COURCOURY	Françoise BARBAUD
LA JARD	Gérard BOUYER
LES GONDS	Philippe LIMOUZIN
MONTILS	Philippe ROUET
PRÉGUILLAC	Régis NEGRIER
ROUFFIAC	David MUSSEAU
SAINT-SEVER-DE- SAINTONGE	Pierre HERVE

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider, comme le prévoit l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 sous réserve de l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les 10 référents communaux au sein des commissions territoriales du SYMBAS et de les désigner par un vote à main levée.
- De désigner les 10 référents communaux suivants au SYMBAS :

COMMUNE	REFERENT
CHERMIGNAC	Christelle VALLET-BROUARD
THÉNAC	Karine PROSPER
COLOMBIERS	Antoine WOZNIEZKO
COURCOURY	Françoise BARBAUD
LA JARD	Gérard BOUYER
LES GONDS	Philippe LIMOUZIN
MONTILS	Philippe ROUET
PRÉGUILLAC	Régis NEGRIER
ROUFFIAC	David MUSSEAU
SAINT-SEVER-DE- SAINTONGE	Pierre HERVE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions par :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.